



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

orphelins

Question écrite n° 72148

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le projet d'abandon de la tarification unique des actes médicaux. Il est en effet question de distinguer entre deux catégories au moins d'actes, en fonction de la complexité du travail du médecin. Le type de pathologie deviendrait donc un critère discriminant pour le coût des soins. Or cette distinction pourrait porter atteinte au secret médical et aux droits des malades en permettant, éventuellement, le recensement des personnes souffrant de pathologies sérieuses. A terme, l'égalité d'accès aux soins pourrait être largement compromise. C'est pourquoi il conviendrait de s'assurer que le secret médical soit suffisamment protégé dans le cas où le projet de tarification multiple devrait aboutir. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses commentaires.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72148

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 422